

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du : 15 novembre 2023
Début de séance à 19H30

Présents : 13

Bernard TERRADE, Antonio GONZALEZ, Danielle BENELLI, Michel VALLADE, René FORT, Karine DEVAUT, Fanny MERCIER, Carla DE OLIVEIRA, Johann MOREAU, Karine RONCIN, Vanessa CORBINEAU, Arnaud TROUSSELIER, Luc GARITEY.

Absents excusés : Evelyne PICHON ; Mathieu SAUVAGE

Pouvoir : 1

Mathieu SAUVAGE donne pouvoir à Bernard TERRADE.

Voix : 14

Secrétaire de séance : Michel VALLADE

Présence également de : Pauline CORMENIER Secrétaire de Mairie

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 10 octobre 2023.

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

1) Droit de préemption urbain :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal trois déclarations d'intention d'aliéner :

- Vente aux enchères d'une maison, 8 route des Traits - Chez Tarroix : section A n°1124 de 4a28ca, section A n°1120 et 1121 de 8a14ca. Mise à prix 25 000€
- Vente d'une maison, 1 impasse de Charbonnières - Résidence du parc : section C n°894 de 18a32ca, section C n°931 de 1a90ca.
- Vente d'une maison, 3 route des grands champs : section AC n°182 de 18a82ca.

Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas exercer le droit de préemption.

Vote du conseil :

Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 0

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces immeubles.

2) Délibération relative au recensement de la population : Désignation du coordonnateur et création de deux postes d'agent recenseur :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

Considérant la nécessité de désigner un coordonnateur et de créer des emplois d'agent recenseur afin de réaliser les opérations du recensement de 2024,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE la création de 2 postes d'agent recenseur afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier 2024 au 17 février 2024.
Chaque agent recenseur percevra la somme de 2000 € bruts pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2024. Cette rémunération comprendra les deux journées de formation, la tournée de reconnaissance et les opérations de recensement.
- DECIDE de désigner comme coordonnateur de l'enquête INSEE à mener, Madame Pauline CORMENIER et qui aura comme appui : Madame Elodie MARFA-ANGLADA.
- AUTORISE le Maire à procéder au recrutement des 2 agents recenseurs

3) Décision modificative - Budget Lotissement 2023 :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il est nécessaire de procéder à une modification des crédits budgétaires à l'intérieur de la section investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de modifier le budget 2023 comme suit :

- | | | |
|--|-----------------------------------|-------------|
| | Section investissement Dépenses : | |
| - Chapitre 040 : Augmentation du compte 3555 | pour la somme de | 79 685, 65€ |
| | Section investissement Recettes : | |
| - Chapitre 016 : Augmentation du compte 1641 | pour la somme de | 79 685, 65€ |

Pour = 14 - Contre = 0 - Abstention = 0

4) Informations et questions diverses :

✓ Lotissement :

2 lots ont été vendus en 2023 pour un total de 38726€ et un compromis de vente en attente de la validation du permis de construire.

✓ Tennis/sport :

Un club de tennis a été créé avec un bureau dont le président est Philippe CHAULET, ce bureau a un projet multisports.

Monsieur le Maire a reçu 2 personnes qui proposent un projet de club VTT. Le Conseil est favorable à l'implantation de cette association sur la commune.

✓ Repas des aînés :

Le repas étant apprécié le traiteur sera reconduit pour 2024.

✓ Toilettes sèches :

Le projet des toilettes sèches derrière l'église soumis par l'association des secrets de Pranzac est présenté au conseil.

Le coût du projet estimé à environ 7000€ est partagé entre la commune et l'association. Une demande au SPANC est nécessaire avant d'entreprendre les travaux.

Après en avoir débattu le conseil adopte le projet.

Pour : 10

Contre : 1

Abstentions : 3

✓ Divers

Une concertation publique est lancée pour définir les zones d'accélération aux énergies renouvelables.

Il y a un avis d'enquête publique de la CDC LRPDP concernant le pôle petite enfance.

Sécurisation de la Route de Montbron, une réunion aura lieu mercredi 22 novembre 2023 à 18h45 à la mairie.

Michel VALLADE :

- ✓ Contrairement à la décision du dernier conseil le repas de 2024 sera le 20 octobre car le traiteur est fermé le 13.
- ✓ L'entreprise TALLON pour les paniers a envoyé un choix de 3 formules, la commission a choisi la n°2. La commande de 70 valisettes est actée avec livraison pour 15 décembre au plus tard.
- ✓ Le conseil d'école s'est tenu le 7 novembre.

Effectif 2023/2024 de 50 élèves, 53 prévus pour 2024/2025.

Le directeur nous demande de vérifier la structure des jeux.

Le projet de grand voyage sera à budgéter sur 2025.

Danielle BENELLI

- ✓ Eddy HARRIS est retenu comme « héros de la communauté de communes ».
- ✓ L'association P@tchwork souhaite changer le lieu de son siège social mais gardera un peu d'activité sur Pranzac.

Antonio GONZALEZ

- ✓ Les propriétaires de maisons fissurées par le retrait des argiles doivent le signaler en mairie afin de pouvoir demander le statut de catastrophe naturelle.
- ✓ L'école dispose d'un nouveau photocopieur reconditionné.

La prochaine séance du conseil municipal est fixée au mardi 19 décembre à 19h00.

Fin de la séance à 21H45

Le secrétaire de séance,
Michel VALLADE



Le Maire,
Bernard TERRADE



